



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matières plastiques

Question écrite n° 74956

Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le problème de la mise sous plastique de certains envois postaux de l'État. Le volume de déchets produit en France ne cessant d'augmenter, se posent d'importants problèmes de recyclage. Néanmoins l'État continue d'envoyer de façon massive des plis plastifiés à des millions d'exemplaires. En conséquence, il aimerait savoir dans quelle mesure l'État peut avoir recours à des enveloppes plus facilement biodégradables.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mise sous film plastique de certains envois postaux en nombre de l'État. L'utilisation de films plastiques pour l'envoi de publications est effectivement contestée. Si de tels films peuvent très difficilement être recyclés, ils présentent toutefois l'avantage d'être plus légers que des enveloppes en papier, ce qui limite ainsi l'énergie consommée lors du transport des correspondances. Par ailleurs, la fabrication des films plastiques est moins consommatrice de certaines ressources, notamment d'eau, que celle du papier. Au total, l'utilisation de films plastiques pour emballer des correspondances n'est pas nécessairement une solution moins favorable pour l'environnement que l'emploi d'enveloppes en papier.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74956

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9108

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10573